

## La seconde circoncision pratiquée entre Juifs et Samaritains

Walter Louis Dulière

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dulière Walter Louis. La seconde circoncision pratiquée entre Juifs et Samaritains. In: L'antiquité classique, Tome 36, fasc. 2, 1967. pp. 553-565;

doi : <https://doi.org/10.3406/antiq.1967.2665>

[https://www.persee.fr/doc/antiq\\_0770-2817\\_1967\\_num\\_36\\_2\\_2665](https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1967_num_36_2_2665)

---

Fichier pdf généré le 06/04/2018

## LA SECONDE CIRCONCISION PRATIQUÉE ENTRE JUIFS ET SAMARITAINS

### LES PROBLÈMES DU CIRCONCIS DANS L'ANTIQUITÉ

Le traité des *Mesures et des Poids* d'Épiphane de Salamine contient des digressions qui n'ont pas le moindre rapport avec le titre de l'œuvre, notamment une liste d'empereurs romains, toujours caractérisés par le nombre d'années de leurs règnes, et aussi, parfois, par quelques menus incidents dont l'importance paraît minime. Nous allons cependant relever l'un de ces petits détails épisodiques, parce qu'il présente l'intérêt de nous remettre en mémoire une réglementation religieuse aujourd'hui fréquemment oubliée, à savoir :

1. Que pour être agréé transfuge et apostat d'un clan à l'autre, un Juif ou un Samaritain était tenu de subir une nouvelle circoncision, celle qu'il avait déjà reçue n'étant pas religieusement valable dans l'autre clan.

2. Que l'on fut donc contraint — ce qui nous déconcerte — de rendre tant bien que mal au candidat apostat un prépuce, ou, tout au moins, une ébauche de prépuce suffisante pour qu'on puisse la recouper rituellement.

(Un pli mental religieux comparable poussa ainsi de même des chrétiens à rebaptiser des hérétiques. Car la religion fervente peut être portée à exiger beaucoup pour homologuer ceux qui ne diffèrent apparemment que peu dans la doctrine ou dans le rite).

Pour revivre intuitivement tout ce que put avoir d'impérieux pour des consciences la seconde circoncision judéo-samaritaine, traduisons très littéralement dans Épiphane, au règne de Septime Sévère, l'aventure d'un certain Symmaque, par ailleurs totalement inconnu. Et nous aurons la surprise d'être renvoyé aussitôt à un passage de Saint Paul dont, très fréquemment, nous

ne revivons plus entièrement le vrai sens primitif, dans le concret des réalités du temps.

« Au temps de Sévère, Symmaque, un certain Samaritain, un sage parmi les siens, et non (... lacune) au foyer de sa nation, malade du goût de dominer, et plein d'irritation contre sa propre race, passe aux Juifs et est circoncis d'une seconde circoncision (*περιτεμνέται δευτέραν περιτομήν*).

Ne vous étonnez pas au sujet de ce que vous entendez. Il se fait, en effet, que ceux qui passent des Juifs aux Samaritains subissent « l'anticirconcision » (*ἀντιπεριτέμνονται*).

Et de même ceux qui passent des Samaritains aux Juifs.

Mais voici ce qu'il y a de plus malaisé en tout cela, c'est que, de circoncis ils deviennent porteurs de prépuces (*ἀκροβύστοι*) grâce à une certaine technique médicale, au moyen de ce qu'on appelle le « spouthistère ». (Ainsi lu dans la réédition de Petau par Valois à Cologne de 1682, p. 172, et non *spastheteros*, comme certains l'ont supposé). On leur tend par dessous (*ὑποσπαθισθέντες*) l'hypoderme (*ὑποδερματίδα*) des membres, on leur fait une suture (*δαφέντες*) et, enrobés de substances collantes (*κολλητικοῖς*) ils se refont le prépuce même à nouveau.

Tu as un témoignage sur ces choses dans le saint Apôtre, mon très cher, lequel nous dit par ses propres paroles :

« A-t-il été appelé circoncis ? Qu'on ne lui étire pas (un prépuce : *μὴ ἐπισπάσθω*). Se trouve-t-il être quelqu'un avec un prépuce ? Qu'on ne lui fasse pas de circoncision ! (I Cor. 7.18).

Cette manière traditionnelle d'agir (*παράδοσιν*), on dit qu'elle a été inventée par l'esprit démoniaque d'Esäü, le frère de Jacob, pour renier et rendre invisible la marque imprimée (*χαρακτῆρος*) de ses Pères. Aussi dit-on que Dieu a dit : « J'ai haï Esäü. J'ai aimé Jacob ». (Mal. I.3, 4. Rom. 9.13).

(Édition Migne, t. 43, col. 264).»

Il y avait donc dans la pratique de la reconstitution du prépuce, supposée inventée par Esäü, un moyen de renier le judaïsme. Et nous comprenons le problème qui se posa à des recrues Juives du premier christianisme paulinien, qui crurent devoir se refaire ainsi un prépuce. Paul, avec son libéralisme, les en dispensa. Sa consigne fut : « Restez tous comme vous êtes ! Peu importe l'état de votre membre » !

Nous allons maintenant relire Paul dans une traduction très fidèle, et nous constaterons que nous avons toujours pleinement compris sans difficulté que ceux qui avaient un prépuce ne devaient pas se faire circoncire, mais nous comprendrons peut-être exactement pour la première fois ce dont il dispensait certains autres : du scrupule de se refaire un prépuce par étirement pour cesser d'être juifs :

« Que chacun ne circule pas autrement que comme l'a partagé le Seigneur et qu'il l'a appelé, et ainsi je l'enseigne dans les églises. Quelqu'un qui a été circoncis a-t-il été appelé ? Qu'on ne lui fasse pas de traction pour le recouvrir (*μη ἐπισπάσθω*)<sup>1</sup>. (Le latin dit : *non adducat praeputium*, expression qui est très claire). Avec prépuce quelqu'un a-t-il été appelé ? Qu'il ne soit pas circoncis ! La circoncision n'est rien ! Et le prépuce n'est rien ! Mais bien l'observation des commandements de Dieu ». (I Cor. 7.17-19).

Ce qu'il importe de dégager dès à présent de ces constats, c'est que, bien que nous l'oublions communément, il existait des techniques pour refaire des prépuces, et suffisamment pratiquées pour que de pauvres chrétiens aient cru pouvoir y recourir pour se sentir plus conformes avant d'être détrompés par Paul.

\* \* \*

Ceci nous amène à examiner de très près le terme *ἀκροβυστία* par lequel Paul a parlé du prépuce. Car on est trop peu conscient du fait que cette forme est inexistante dans la médecine grecque classique. Le mot de Paul pourrait être un parallèle formé sur le mot *ἀκροποσθία* qui est employé par Hippocrate dans les Aphorismes. Le terme de Paul fut celui que s'était créé le monde juif hellénisé, et qui figure dans la Genèse des Septante (34.14 et 17.11). On le lit aussi dans le premier livre des Machabées (I.15) et dans Judith (14.10). Dans le Nouveau Testament il est d'un emploi très circonscrit. Il est inconnu des évangiles,

<sup>1</sup> Observons que le terme grec utilisé par Paul apparaît encore dans la terminologie moderne. Traduisant un passage du Talmud relatif à ces gens dotés de prépuces reconstitués dont parle Épiphané, Goldschmidt écrit « der Epispast » (Jabmuth, 72 a.B. IV. p. 566).

des épîtres catholiques et de la lettre aux Hébreux. Il apparaît une unique fois dans les Actes (11. 3). Dans la lettre aux Hébreux, si l'on considère les destinataires, sa carence peut étonner. Observons que les lettres de Paul dites pastorales, qui attirent pourtant l'attention par leur vocabulaire abondant si riche, ne prononcent pas une seule fois ce terme, qui apparaît onze fois dans la lettre aux Romains, et huit fois encore dans des lettres considérées comme plus authentiquement pauliniennes.

Et posons-nous encore quelques questions à propos de Luc, l'auteur des évangiles et des Actes, considéré comme le *cher médecin* qui put servir de secrétaire à son maître Paul dont il a célébré les exploits dans les Actes. Pourquoi ce médecin n'a-t-il jamais parlé, qu'une seule fois, du prépuce ? Il écrit le grec avec art. A-t-il renoncé au terme favori de son maître parce qu'il était étranger au vocabulaire de médecin techniquement formé ? Mais il pouvait utiliser en sa place, s'il y tenait, le classique *ἀκροποσθία*, et peut-être étaient déjà connus de lui le terme *πόσθη* (Dioscoride), et l'abrégié *ποσθία*, dont usera Galien. On peut se demander aussi pourquoi Luc, s'il fut éventuellement le secrétaire de Paul dans la lettre aux Romains, ne lui a pas suggéré un terme moins patoisant que *ἀκροβυστία*. Peut-être, arguera-t-on, parce qu'il savait ce mot, familier à Paul, plus directement compris des communautés auxquelles il s'adressait... Mais pourquoi, tout de même, le médecin Luc n'a-t-il — en fait, <sup>2</sup>, sous une forme ou sous une autre, fait allusion qu'une fois à ce prépuce, qui tenait une telle place dans les considérations de son Maître, au point que Paul dit aux Galates : « J'ai foi dans l'évangile de « l'acrobustie » (c'est-à-dire : du prépuce conservé), tout comme Pierre l'a dans celui de la circoncision » (2.7).

\* \* \*

Revivre cette divergence entre Paul et Pierre, retrouver concrètement le scrupule de certains convertis de Paul à vouloir se refaire un prépuce, c'est une occasion de reconsidérer plus généralement et plus profondément l'importance qu'il put y avoir,

<sup>2</sup> L'unique *ἀκροβυστία* n'a pas frappé W. K. Hobart, le savant analyste du style médical de Luc. (*The medical language of St Luc*), ce qui peut étonner.

dans l'antiquité, à être ou ne pas être circoncis. Si l'on voulait, en dehors du terrain religieux, éviter certaines discriminations sociales, on peut comprendre pourquoi l'on put être parfois amené à tellement désirer récupérer l'intégrité du membre. Posséder un prépuce postiche ne parut pas suffire. Dans la mesure du possible, on en convoita d'anatomiquement reconstitués.

Un anatomiste ou un chirurgien d'aujourd'hui peut se montrer très sceptique sur les possibilités de ces reconstitutions, et s'il médite sur l'absence générale d'asepsie, il frémit sur les dégâts possibles des infections et des gangrènes. Et pourtant, s'il doute trop, ce moderne technicien se trompe, car, quand on se documente, il est difficile de ne pas croire qu'on arrivait à produire du tissu cicatriciel que l'on voulait bien prendre officiellement pour une restauration.

Techniquement, il est impossible d'imaginer encore comment on s'y prit, et à travers quelles gaucheries. Mais le besoin urgent rend ingénieux. Un médecin peut savoir jusqu'à quel point un patient peut insister pour être débarrassé d'un tatouage profondément ancré qui le singularise, et par combien d'officines de fortune il a parfois pu passer avant d'arriver à lui. Et c'est très tôt qu'on commença à vouloir se refaire des prépuces. Le livre des Machabées en témoigne. A une époque critique où l'apostasie ravageait le dominion séleucide dans Jérusalem, on croyait pouvoir réussir déjà :

« Et ils édifièrent un gymnase dans Jérusalem selon la manière de les comprendre des Gentils, et ils se firent des prépuces (*ἀγκροβυστίας*) et ils s'écartèrent de l'alliance sainte». (I Mach. 1.15).

Josèphe s'est expliqué sur ces points. Il a parlé de deux grands prêtres rivaux, Jésus<sup>3</sup> et Onias, qui allèrent jusqu'à gréciser leurs noms en Jason et Ménélas (Ant. 12.237-241).

L'argument le plus fort pour faire admettre que des « reconstitués » reconnus comme tels existèrent nous paraît être qu'un mot fut introduit dans l'hébreu rabbinique pour les désigner spéci-

<sup>3</sup> Cf. W. L. DULIÈRE, *Inventaire de quarante-et-un porteurs du nom de Jésus dans l'histoire juive écrite en grec*. Nov. Test. 1959, p. 199).

fiquement. On parla d'un *mashouk* (משך). Ce néologisme fit carrière et a été étudié par Buxtorf avec sa maîtrise habituelle (Édit. Fischer de 1875, pp. 645-647) <sup>4</sup>.

Livrons-nous maintenant à un effort pour nous représenter quelque chose des techniques possibles pour réaliser des restaurations au temps de Symmaque. Demandons-nous tout d'abord ce que pouvait être le *spouthisteros* dont parle Epiphane. Ce terme ne se lit pas dans le *Thesaurus*, qui parle, par contre, d'un «*σπατιστήρ*», qu'il désigne comme un poignard, en renvoyant, sous cette orthographe, à notre texte d'Épiphane, guidé, comme on peut s'en rendre compte, par les idées de Hasius, un éditeur de Léon Diacre, historien byzantin du x<sup>e</sup> siècle. Dans un excursus inattendu dans les Chroniques des guerres contre les Russes, Hasius a imaginé tout autre chose que Petau. Avant lui, Schleusner y avait été de ses conjectures, proposant le terme «*σπασθητήρως*», en rapport avec «*σπάω*» qui signifie étirer. La forme proposée à l'avantage, nous semble-t-il, de bien cadrer avec le «*ἐπισπάσθω*» de la lettre aux Corinthiens. Mais Hasius, qui tient à l'existence d'un verbe «*σπαθίζω*» signifiant selon lui «frapper du glaive», voit tout autre chose qu'un engin fixant des elongations. C'est une pointe de poignard tranchant, coupant et séparant le derme de la verge, la séparation opérée étant maintenue par l'insertion d'un linge. Dans cette manière de voir, l'instrument ne sera pas fixé à demeure, et ce sont des

<sup>4</sup> Le terme *mashouk* pouvait évoquer le terme *masak*, qui signifie couverture ou rideau. Par paranomase, il pouvait faire penser à la racine *shk*, qui signifie oublier. « Si nous avons oublié (im shakahanou) le nom de notre Dieu... » (Ps. 44.21). D'autre part, la confusion fréquente bien connue entre le *k* et le *b*, due à la ressemblance des lettres en alphabet carré, pouvait faire dévier, dans une lecture, vers la racine *shb* qui, à la fois comme telle et dans son dérivé complexe *shvbb*, exprime en Jérémie (3.14 et 22 ; 50.6 ; 31.22) l'idée de retournement moral et d'apostasie. Le terme *meshoubah* désignait l'apostasie d'Israël (Jer. 3.6, 8, 11, 12). D'autre part encore, le terme *mécouqoth* (caractéristique du psaume 107) exprimait une situation pénible. Un déraillement par contiguïté d'associations de sons et d'images pouvait évoquer éventuellement tout un complexe d'idées, cimentées par un lien de réactions affectives, comme la psychanalyse en découvre : un revêtement qui était un oubli d'Israël, un reniement et une apostasie, susceptible de créer dans l'inconscient un pénible état par censure de la conscience profonde refoulée, le malaise d'avoir trahi son hérédité, et d'être méprisé par les siens. On peut se demander si celui que Pétrone (Satyr. 68) appelle un «*recutitus*» était un *mashouk*, un remis en peau. Mais Forcellini incline à croire que Pétrone voulait au contraire désigner là un circoncis.

ligatures, semblerait-il, qui maintiennent en place les tissus amonés par glissement. Hasius se sent fort dans sa manière de comprendre en considérant que Paul d'Égine (au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère) décrit cette méthode comme le second des procédés pour regarnir le gland (édit. aldine, cap. XIII, fol. 89 recto).

De toute manière, il fallait, pour arriver à ses fins, à la fois débrider par incision, étirer, et fixer. La conjecture « *σπαθιστηῆρος* » de Hasius explique l'incision, et la conjecture « *σπασθητηῆρος* » de Schleusner explique l'étirement à demeure. Nous n'y étions pas, et ne pourrions savoir au juste ce qui en était. (Cfr. P.G. t. 117, 860).

Théophylacte de Bulgarie, le seul commentateur de Paul qui, à notre connaissance, ait glosé sur l'inutilité de se refaire un prépuce, écrivait trop tard (au XI<sup>e</sup> siècle) pour deviner encore quels étaient les procédés des chrétiens de Paul espérant effacer les traces de leurs circoncisions :

« Il est vraisemblable (*εἰκὸς*) que beaucoup, honteux de la circoncision, par quelque traitement médical (*ἰατρείας*), en leur pristine état remettaient le membre circoncis, par extension de la peau » (P.G.t. 124, col. 648).

Il apparaît aussi qu'on entreprit de traiter les patients sans l'aide de la chirurgie, par l'emploi de drogues. Dioscoride, qui composa la première grande pharmacopée, nous signale un « thapsia » :

« Il sert aussi d'inducteur chez ceux qui, sans qu'il y ait eu circoncision, se trouvent dépourvus de derme. Il suscite un oedème (*οἰδήμα*) qui, bassiné et par des corps gras (*λιπαίνουσι*) amolli, comble ce qui est défectueux dans le prépuce (*πόσθης*). (Édit. Wellmann, 1906, t. 2, p. 300. L. IV, 153).

Mais revenons à la chirurgie. Dioscoride vivait sous Néron. Sous Tibère déjà, Celse, le premier grand auteur qui naturalisa en latin la chirurgie grecque, avait noté le comble des hardiesses pratiquées pour refaire une couverture au gland. Sur d'autres terrains d'ailleurs, il conçut logiquement des interventions souvent aussi compliquées que les nôtres, et il nous apprend l'impitoyable usage qui était fait de criminels soumis à la vivisection



pour éclairer sur l'anatomie et les fonctions naturelles <sup>5</sup>. Mais la honte de cette haute chirurgie antique est d'avoir tu les désastres qui devaient inévitablement suivre les opérations « réussies », pour lesquelles, en plus de l'asepsie, nos antibiotiques n'auraient pas été de trop. Il est étrange qu'un opérateur antique doué de lucidité n'ait pas jugé bon de consacrer un traité sur les nécroses, les septicémies et les gangrènes nées de l'œuvre du chirurgien le plus adroit, en montrant que dominer tout cela restait le vrai problème à résoudre. Travailler logiquement le tissu humain comme une étoffe de tailleur en des sutures rationnelles menait à de grands risques sans l'idée si simple de l'asepsie, qui ne devait se mettre au point qu'il y a moins de cent ans.

Résumons, d'après son texte, la technique de Celse pour refaire un gland couvert. Il apprécie l'intervention dans l'échelle des douleurs : « non ita dolet », et il dit qu'on perdait peu de sang. Mais il nous dit devoir affaiblir par le jeûne ses opérés, car il sait quelle hémorragie provoquerait une érection, due à l'apport de sang responsable de la dureté du membre. Il ne nous dit pas combien de temps dure le traitement. Nous penserons aux dangers d'infection en territoire si aisément souillé, car :

Tout ce qui pouvait encore subsister éventuellement du prépuce, tout lambeau était étiré et fixé sur le gland (comment ?). Mais c'était évidemment le plus souvent bien trop peu de substance utile. Alors audacieusement, il préconise une incision circulaire à la base de la verge, qui doit détacher le fourreau sans toucher aux vaisseaux. Le fourreau, qui est assez élastique, était étiré vers le gland et fixé (comment ?). Il ne fallait ménager qu'un étroit pertuis pour l'urine (cela suppose des ligatures). Mais à la base, au pénis, le détachement du fourreau de la verge avait laissé une lacune dans les chairs. Il fallait la combler par des « liniments » <sup>6</sup> (entendons quelque corps gras com-

<sup>5</sup> Longeque optime fecisse Hierophilum et Erasistratum, qui nocentes homines, a regibus ex carcere acceptos, vivos inciderint, considerarintque, etiamnum spiritu remanentes, ea, quae natura ante clausisset, eorum positum, colorem, figuram, magnitudinem, ordinem, duritiem, mollitiem, laevorem, contactum, etc.» (L. I. édition Nisard, p. 4).

<sup>6</sup> Le traducteur de l'édition Nisard, qui est 1846, traduit le mot « linimenta » par « charpie ». Ceci nous fera bien comprendre jusqu'à quel point l'asepsie est récente. C'est par des charpies encore, par des tissus effilochés par des enfants à l'école, qu'on infecta copieusement encore des blessés de la guerre de 1870.

parable à notre futur baume du Pérou, reconnu comme reconstituant des plaies au début de notre siècle encore). Et de temps à autre, on étirait à nouveau. (Cf. Livre VII, 25).

Voilà ce que purent endurer des patients dans l'espoir de redevenir conformes au sens où ils l'entendaient. De plus humbles, qui ne pouvaient se payer la haute technique d'un Celse, risquèrent peut-être moins de graves complications dans des officines de praticiens modestes guidés par leur obscure expérience, mais qui n'osaient y aller si logiquement avec une telle intrépidité.

\* \* \*

Aiguillé par tous ces détails revécus, poursuivons une résurrection plus intuitive d'un certain passé dramatique. Pour affronter et supporter tous ces tourments des spouthistères, il fallait évidemment qu'il existât de graves raisons. C'était l'appréhension d'un ostracisme et même aussi, théoriquement tout au moins, le plus souvent, une menace de mort.

Circonscire put, en certaines circonstances, être puni de mort par la loi romaine. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, a très pertinemment résumé le problème (*Judäa und die Juden*, t. 5, Edit. Phaidon-Verlag, p. 402). Il faut entendre que c'est comme assimilable au délit de mutilation et de castration en général que la circoncision put entraîner cette peine sous Hadrien. Antonin le Pieux la permit de nouveau aux Juifs seuls<sup>7</sup>, qui ne purent circonscrire ni un esclave de sang étranger, ni un prosélyte. Mommsen, s'en référant à Origène contre Celse (2.13), fait ces réserves qui nous intéressent parce qu'elles concernent les Samaritains. Le passage montre : « dass die Beschneidung des Nichtjuden von Rechts wegen die Todesstrafe nach sich zog, obwohl es nicht klar ist, inwiefern dies auf Samariter oder Sicularier Anwendung fand ». Chadwick, dans sa traduction commentée du « Contre Celse » (1953, p. 79), comprend comme suit : « Origen means that the Samaritains are not persecuted

<sup>7</sup> « Circumcidere Iudaeis filios tantum suos, tantum rescriptio divi Pii permittitur. In non eiusdem religione qui hoc fecerit, castrantis poena irrogatur » (*Digest*, XLVIII, 8, 8, 11).

for their religion, but for their circumcision under the Lex Cornelia de sicariis». Les Samaritains, selon cette interprétation, n'auraient pas participé au privilège d'exception d'Antonin le Pieux, et, d'autre part, la seconde circoncision opérée par les Juifs sur Symmaque aurait été illégale pour l'administration romaine, ce qu'Épiphane n'envisage pas.

Conscient de cet état des choses, tentons de revivre ce que des chrétiens purent penser de ces restrictions de la loi romaine. Ils purent savoir gré à l'orientation donnée par Paul de n'être pas soumis à cette circoncision qui aurait entraîné, outre le délit d'impiété, ce délit de mutilation illégale compliquant leur cas déjà parfois si grave. Et le Juif devint ainsi, peu à peu, jusque dans l'examen superficiel de la chair, discernable d'un chrétien, ce qui dut contribuer à rendre plus complète la scission. D'autre part, il est une prohibition de la loi juive que les Chrétiens n'abandonnèrent pas durant longtemps, comme on le sait par Tertulien (Apol. 9.13-15) et Minutius Felix (30.6) : ils refusaient obstinément de consommer du sang ou des nourritures ensanglantées telles que le boudin. On peut donc reconstituer un procédé de diagnostic pour un enquêteur judiciaire professionnel en période de persécution, et désireux, en certains cas, de discerner entre Juifs et Chrétiens :

1. Le prévenu refusait le sang mais n'était pas circoncis : il fallait songer à un chrétien. C'était une probabilité, car les chrétiens ébionites ne faisaient pas nombre, et la non-circoncision, à en croire Origène, était devenue la norme parmi les chrétiens<sup>8</sup>. L'erreur possible qui demeurait était de tomber sur un juif converti au christianisme.

2. Le prévenu refusait le sang mais était circoncis : la probabilité devenait toujours plus grande que ce fut un juif de religion, sans qu'on puisse exclure l'éventualité d'un juif converti.

<sup>8</sup> Origène parle d'un ange qui, avant l'incarnation de Jésus, avait le pouvoir de contrarier les non-circoncis. Et il émet cette proposition peu remarquée de nos jours sur l'effet produit par la circoncision de Jésus : « Il (cet ange) eut ce pouvoir aussi longtemps que Jésus n'eut pas de corps. Mais quand il l'eut pris, et que ce corps fut circoncis, tout pouvoir contre les non-circoncis qui suivent la religion fut enlevé, car Jésus l'abolit par un ineffable pouvoir divin. *C'est pourquoi ses disciples ont l'interdiction d'être circoncis* et c'est pourquoi à ses disciples il a été dit : « Si vous êtes circoncis, le Christ ne vous profitera en rien. (Gal. 5.2) ». (Contre Celse, L.5.48).

Et c'est ainsi que, probablement, en temps de persécution spécifiquement et exclusivement dirigée contre les chrétiens, la marque de circoncision, qui occasionnait si souvent des ennuis aux Juifs en contact avec Rome, put parfois, en de telles circonstances, leur être utile pour exciper de leur non-christianisme dans des cas litigieux. Mais si un prévenu avait le malheur de se déclarer chrétien non-juif, tout en se trouvant pour quelque raison circoncis, il tombait sous le coup du double délit de religion et de mutilation interdite sur non-juifs <sup>9</sup>.

\*  
\* \*

Tels furent les soucis que put donner un état de circoncision, particulièrement après l'édit d'Hadrien vainqueur de Bar-kokab, et qui nous font comprendre les espoirs placés dans des spouthistères. Mais revenons à Symmaque le Samaritain, qui fut notre point de départ, et mesurons par son cas tout ce que peut faire endurer un scrupule de religion. Nous avons compris combien devait être pénible la tentative de restituer un prépuce. Or, dans le cas d'un Symmaque, toute cette épreuve ne menait qu'à moitié du chemin des peines. Ce qui avait été ainsi péniblement regagné n'était qu'un prolégomène à une nouvelle ablation rituelle.

Notons que, en milieux étroitement conformistes, le point de départ des reconstitutions devait être le plus souvent on ne peut plus défavorable, tant une circoncision bien faite impliquait un gland autant que possible libéré de tout revêtement. Buxtorf (*op. cit.*, p. 911) mentionne au mot « para' », qui signifie dénuder à fond dans le langage technique de la circoncision, qu'on répétait cet axiome :

« Celui qui circoncit et ne dénude pas à fond, dans la circoncision, c'est comme s'il n'avait pas été circoncis ».

<sup>9</sup> Il faut quelques réserves néanmoins sur ce point, car, à en croire Graetz (*Hist. J. trad. Bloch*, t. 3, p. 107), Antonin aurait finalement encore diminué ses restrictions et aurait permis aux juifs de circoncire leurs prosélytes. Aussi peut-on croire que les verdicts, en temps de persécution, durent varier selon les lieux et les dispositions des juges.

Et c'est bien là l'idée qu'on trouve exprimée dans le Talmud (babylonien) au traité Shabat (137 b). Au traité Jabmuth (72a) on parle de filaments de peau subsistants qui rendent la circoncision nulle, et l'on inclut dans cette spécification le cas des « épispastes », précisément, qu'il faudrait donc toujours, en principe, soumettre ou resoumettre à la circoncision.

« Il est écrit : il a brisé mon alliance. Cela inclut les épispastes » (Jab. 72a).

Ceci nous donne une idée de possibilités plus réelles qui durent exister de se refaire un minimum de prépuce par des filaments cicatriciels, suffisants pour faire accepter une matière permettant une vraie circoncision. Nous entrevoyons mieux ce qui put être réalisable, en fait, au cours de ces secondes circoncisions. Peut-être même put-on souvent se contenter de beaucoup moins que ce qu'il fallait espérer pour créer une parade suffisante devant des Romains. Mais on ne pourrait exclure que la rigueur religieuse ne se soit pas montrée parfois, au contraire, plus exigeante. Ce dut être en tout cas toujours beaucoup de tourment.

Il nous reste à nous demander si ces secondes circoncisions entre Samaritains et Juifs furent autre chose que des cas rares. Épiphanie semble pouvoir marquer le règne de Septime Sévère par un de ces cas (il est vrai que Symmaque était un sage parmi les siens, ce qui pouvait marquer plus). Mais, d'autre part, Épiphanie est souvent si pauvre de sens critique qu'il départage mal l'essentiel de l'épisodique. Recourons à d'autres sources pour comprendre si les passages d'un clan à l'autre purent être fréquents.

Voici tout d'abord, dans le sens des Juifs aux Samaritains, le témoignage classique de Josèphe :

« A la mort d'Alexandre, le pouvoir fut partagé entre les diadoques, mais le temple sur le Garizim demeura. Et s'il était quelqu'un qui était accusé auprès des gens de Jérusalem de manger du profane, de ne pas être en légalité à propos des sabbats ou de quelque autre faute semblable, il prenait la fuite chez les Sichémistes, se déclarant avoir été injustement rejeté » (Ant. XI. 346-347).

Et pour ce qui est de passages de Juifs aux Samaritains, Graetz

(*op. cit.*, t. 3, p. 106) dit que, après l'écrasement de Bar Kokab treize localités juives auraient fait défection et se seraient agrégées aux Samaritains. Cela dut contribuer à creuser plus profond le fossé qui sépara l'orthodoxie juive de Jérusalem du Garizim des Samaritains, honnis aussi sous le nom de Cuthéens.

*50, rue Léon Théodor, Bruxelles 9.*

Dr. W. L. DULIÈRE.